

ACQUISITION D'UN VÉHICULE PROPRE

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour l'acquisition d'un véhicule propre.

Dispositifs concernés et éléments à retenir

- PEE (PEG / PEI)
- Un délai de **6 mois** pour faire la demande
- Il n'est possible de faire la demande **qu'une seule fois**

Conditions d'application

L'achat ne peut être fait qu'au nom de l'intéressé et n'est pas susceptible d'être réalisé au profit de son seul conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité.

Sont éligibles :

- les voitures particulières, camionnettes, motos, scooters, neufs ou d'occasion, qui n'émettent pas de CO², soit les **seuls véhicules électriques et/ou hydrogènes**
- les vélos et vélos-cargos électriques neufs
- les véhicules d'occasion vendus entre particuliers
- les véhicules acquis à la suite d'une location sont également concernés

Principaux événements exclus

L'acquisition :

- d'un véhicule thermique ou hybride thermique
- d'un vélo électrique d'occasion
- les trottinettes électriques
- les locations de véhicules (sauf lors d'une acquisition à l'issue d'une location)

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Federal Finance se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

FAIT GÉNÉRATEUR

- **Acquisition du véhicule propre**

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Date de la facture d'achat ou du bon de commande**
- **Date de cession (dans le cas d'une cession entre particuliers)**
- **Date levée d'option à l'issue d'une location**

La date du fait générateur doit être postérieure à l'entrée en vigueur du décret n° 2024-690 du 5 juillet 2024, soit **à compter du 7 juillet 2024**.

À SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez-le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

1. Achat d'un véhicule ou vélo neuf (2 à 3 justificatifs)



2. Cession entre particuliers (3 à 4 justificatifs)



Pièces justificatives attestant du caractère propre du véhicule : le type d'énergie apparaît sur le bon de commande et pour les véhicules d'occasion, sur la carte grise dans le champ P.3 renseigné par le code EL ou H2.

ÉPARGNE SALARIALE

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Justificatif(s) à communiquer soit :

- en ligne www.federal-finance.fr
- par voie postale : Federal Finance TSA 89909
44918 NANTES CEDEX 9

PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

Qu'est ce qu'un véhicule propre ?

- a) Il appartient, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, à la catégorie M1, à la catégorie des camionnettes ou à la catégorie des véhicules à moteurs à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, et il utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie.
- b) Il est un cycle à pédalage assisté, neuf, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route.

Le type d'énergie apparaît sur le bon de commande et pour les véhicules d'occasion, sur la carte grise dans le champ P.3 renseigné par le code EL ou H2.

Les véhicules en location avec option d'acquisition sont-ils éligibles ?

La location n'est pas une acquisition et n'ouvre donc pas droit au déblocage anticipé, en revanche, l'acquisition à l'issue de la location est éligible au déblocage.

ÉPARGNE SALARIALE

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Justificatif(s) à communiquer soit :

- en ligne www.federal-finance.fr
- par voie postale : Federal Finance TSA 89909 44918 NANTES CEDEX 9

Attestation sur l'honneur pour l'acquisition d'un véhicule propre

COORDONNÉES

Je soussigné(e) :

Mr Mme

Nom : Prénom :

N° de compte (présent sur vos documents d'épargne salariale) :

Atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées ci-après et engage ma responsabilité en cas de fausse déclaration ou de déclaration erronée.

TYPE D'OPÉRATION - cochez la case correspondante

L'achat d'un véhicule propre (sans émission de CO²) qui répond à l'une des deux conditions suivantes :

- Il appartient, au sens de l'article R. 311-1 du Code de la route, à la catégorie M1, à la catégorie des camionnettes ou à la catégorie des véhicules à moteurs à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, et il utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie.
- Il est un cycle à pédalage assisté, neuf, au sens de l'article R. 311-1 du Code de la route.

Quel est le véhicule concerné par ma demande ?

- Voiture particulière, camionnette, moto ou scooter sans émission de CO² neuf
- Voiture particulière, camionnette, moto ou scooter sans émission de CO² d'occasion
- Voiture particulière, camionnette, moto ou scooter sans émission de CO² acquis à la suite d'une location
- Vélo ou vélo-cargo électrique neuf

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION - à compléter par l'établissement prêteur ou par vos soins, tous les champs sont obligatoires

Coût de l'opération	
Montant du véhicule propre (A)€
Financement de l'opération crédit	
Montant de l'emprunt (B)€
Apport personnel (A-B)€

En cas de prêt, signature et cachet de l'établissement bancaire :

Le ___ / ___ / ___

Bon à savoir :

- Le montant d'apport personnel doit être supérieur ou égal au montant que vous souhaitez débloquer.
- En cas d'absence de prêt bancaire reportez le montant de votre acquisition/agrandissement dans le champ « apport personnel ».

AFFECTATION DES SOMMES BLOQUÉES ET RESTITUTION

Je reconnais que les avoirs d'épargne salariale ainsi débloqués serviront intégralement à financer l'opération susvisée et leur montant ne pourra excéder mon apport personnel. Si l'opération n'est pas réalisée, je m'engage à restituer dans les meilleurs délais la totalité des fonds. Ils seront réinvestis sur la prochaine valeur de part suivant leur réception par Fédéral Finance. Les périodes de blocage et l'origine des fonds seront reprises à l'identique. Les supports d'investissement sont également repris à l'identique sauf pour les fonds dont la souscription est réservée à une période de l'année (par exemple : fonds d'actionnariat). Dans ce cas, il m'appartient d'indiquer dans quelle autre formule de placement je souhaite que les fonds restitués soient réinvestis. J'ai pris acte qu'en l'absence de restitution, les sommes seront requalifiées en salaire par l'Administration fiscale et l'URSSAF et soumises à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu. Seuls les avoirs investis dans mon plan d'Épargne Salariale avant la date du fait générateur peuvent être remboursés.

Fait à

Le ___ / ___ / ___

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

Des informations vous concernant sont collectées par FEDERAL FINANCE pour des finalités de gestion de la relation bancaire et financière et pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires. Elles ont un caractère obligatoire dans le cadre de l'exécution de votre contrat et notamment dans le cadre d'une demande de déblocage. A défaut, FEDERAL FINANCE pourra être dans l'impossibilité d'exécuter votre contrat et de débloquer vos avoirs d'épargne salariale.

FEDERAL FINANCE est tenue au secret professionnel à l'égard des informations personnelles recueillies. Toutefois, FEDERAL FINANCE est autorisée par les personnes dont les données sont recueillies à partager le secret bancaire en vue des finalités ci-avant indiquées au profit des sociétés du groupe Crédit Mutuel ARKEA, de ses partenaires, de ses sous-traitants dont l'intervention est indispensable à la bonne fin des opérations confiées ainsi que des autorités judiciaires et administratives habilitées.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition que vous pouvez exercer en vous connectant sur votre espace privé de banque en ligne www.federal-finance.fr ou par courrier à FEDERAL FINANCE - Service Relations Clientèle - 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon ou par e-mail : contact@federal-finance.fr. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos informations personnelles, vous pouvez vous reporter à la Politique des données personnelles disponible sur le site internet : www.arka-is.com/epargnesalariale.

Vos options d'acceptation ou de refus de prospection commerciale ont été collectées lors de votre entrée en relation. Si vous souhaitez les modifier, nous vous invitons à vous connecter sur votre espace privé : www.arka-is.com/epargnesalariale.

Federal Finance, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 318 502 747 RCS Brest - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest - Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004. TVA : FR 87 378 135 610.